Programme KAROLUS: échange entre administrations de fonctionnaires nationaux (modif. déc. 92/481/CEE)

1997/0214(COD) - 10/12/1997 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité économique et social a fréquemment constaté que les différences d'interprétation et d'application de la législation du marché intérieur créaient davantage de problèmes aux entreprises que n'importe quel autre facteur. Le Comité soutient donc sans restriction la proposition de la Commission de prolonger le programme KAROLUS par une période de transition de deux ans, d'élargir son application durant cette période à d'autres États spécifiés et d'élaborer un programme modifié dont les objectifs seront plus larges, qui permettra la participation des employés et qui sera appelé à remplacer le programme existant à la fin de la période de transition.